

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1570

présenté par
Mme Sage, rapporteure et Mme Jacquier-Laforge, rapporteure

ARTICLE 83 TER

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.